

PROJET ASSOCIATIF

I - LES VALEURS

L'ADSEA 63 rassemble des personnes physiques et morales qui veulent intervenir dans le champ de l'action sociale pour les jeunes et les familles en difficulté, en privilégiant l'action éducative.

L'ADSEA 63 se reconnaît en effet dans l'engagement humaniste de l'U.N.A.S.E.A. qui veut « donner à l'acte éducatif, fondateur d'une société plus juste, plus solidaire, faite d'espoir et de progrès partagé, tout son sens de facteur d'épanouissement d'enfants et d'adolescents respectés dans leurs droits et accompagnés dans leur marche vers la responsabilité et la liberté ».

A cette fin, l'Association s'emploie à soutenir des enfants, des adolescents, de jeunes adultes et des familles, qui à un moment de leur existence, sont ou risquent de se trouver en situation familiale ou sociale difficile, en voie de marginalisation ou d'exclusion, ou en danger.

Elle veille à intervenir constamment sur la base des principes laïcs et républicains, en respectant la singularité des personnes dans leur quête de repères et de construction de projet de vie.

Elle organise leur accompagnement, et celui de leur environnement social, pour les aider individuellement et collectivement à découvrir leurs potentialités, à se construire ou se reconstruire, à trouver ou retrouver leur autonomie, une place dans la société et une citoyenneté active.

Dans ce but, l'ADSEA 63 associe à l'engagement et à la conviction de ses administrateurs et de ses membres actifs, la compétence de ses professionnels, et la recherche de leur adhésion.

En coopération avec les Collectivités locales et les Services de l'Etat en charge de la politique sociale, et avec d'autres intervenants publics et privés, elle entend contribuer à l'observation et à la compréhension des problématiques sociales et être source de propositions.

Par la réalisation de projets et la conduite d'action, l'Association cherche ainsi, en cohérence avec ses principes, à répondre aux situations à prendre en compte, à assurer les missions qui lui sont confiées, et à mener aussi les interventions qu'elle estime pertinentes.

Dans cette perspective, les Services et Etablissement de l'Association s'attachent à donner à leurs actions les formes les plus appropriées tout au long de leur mise en œuvre. Ces actions s'inscrivent dans des dynamiques de développement social, de prévention, d'aide éducative, de suivi personnalisé ou d'accueil en structure adaptée... et toutes autres modalités d'action de professionnels et/ou de bénévoles qui s'avéreraient utiles pour réaliser les objectifs de l'Association.

II - LES PRINCIPES

L'ADSEA 63 intervient dans le champ de l'action sociale principalement par des actions qui :

- d'une part s'adressent à l'enfant ou au jeune dans sa singularité ;
- d'autre part s'adressent, selon les cas, à son milieu (familles, autres jeunes, voisinage, habitants, quartier, associations...) ou aux structures sociales (organismes, institutions, services sociaux,...).

L'action auprès du jeune est un accompagnement par des professionnels en posture adulte, en relation étroite avec l'enfant ou le jeune, et son environnement proche.

- C'est une action éducative qui aide à la construction d'un projet de vie par l'enfant ou le jeune, par rapport à lui-même et dans sa relation aux autres.
- C'est aussi une action soignante qui permet une mise en mots et une écoute de la parole de l'enfant ou du jeune.
- A ce titre, la dimension affective de la relation est toujours traitée de façon professionnelle afin de n'être ni occultée, ni laissée à la seule responsabilité individuelle de chaque intervenant.
- Pour prendre toutes leurs dimensions, ces actions peuvent être complétées dans le cadre d'interventions pluridisciplinaires, en interne ou, notamment en cas de thérapie, avec des partenaires extérieurs.
- L'accès des enfants et des jeunes à une éducation scolaire, à une formation et à une insertion professionnelle, point de passage vers l'autonomie, fait l'objet d'une attention particulière dès que leur situation et leur évolution le permettent.

Les actions en direction du milieu ou des structures sociales visent, quant à elles, à ouvrir des espaces de relation pour permettre une reconnaissance mutuelle entre les enfants ou les jeunes et leur environnement, comme acteurs sociaux positifs.

- D'une part, ces actions aident les jeunes, leurs proches et leur milieu à connaître leurs potentialités, leurs droits, leurs devoirs, à respecter les autres et à se respecter eux-mêmes.
- D'autre part, elles facilitent la prise en compte des jeunes par les structures sociales et les dispositifs sociaux.
- Enfin elles doivent permettre aux jeunes d'expérimenter leurs capacités à être des acteurs sociaux positifs.
- Ces modes d'intervention, largement utilisés en prévention, ont un usage plus ciblé pour d'autres formes d'action comme l'accueil en établissement ou l'aide éducative auprès des familles, par exemple...

L'aspect symbolique des dispositions envisagées doit être continuellement interrogé selon le point de vue des différentes parties concernées. Chacun veillera à ce qu'aucune intervention ne devienne un obstacle entre les enfants ou les jeunes, leurs familles et les structures sociales. De même chacun veillera à ne pas se substituer aux autres.

L'association n'a pas directement de mission sociétale, mais elle participe à des projets de développement social. Par ailleurs, elle informe les Pouvoirs Publics de la synthèse des observations générales recueillies sur le terrain afin de contribuer à l'évolution des politiques sociales.

L'ADSEA 63 s'attache à intervenir dans une double perspective de protection et de prévention.

La protection est primordiale. Elle s'impose dans toutes les situations de danger.

- Le placement en établissement spécialisé est par lui-même une rupture et le cas échéant une protection par rapport au milieu d'origine. La qualité de l'accueil et du cadre de vie participe au ressourcement des résidents.

- La protection des enfants est plus difficile à assurer pour les missions d'aide éducative au sein de la famille.

- Des moyens et des méthodes adéquates doivent alors être mis en oeuvre par les équipes pour l'observation des situations et l'évaluation des risques.

Dans toutes les actions sans mandat nominatif, l'objectif de protection requiert une grande vigilance afin d'apporter tout le soutien possible à des jeunes qui peuvent être en grande difficulté sans nécessairement être vus ou entendus.

Quel que soit le cadre d'intervention, la plus grande attention est portée à trois points essentiels :

- La bien-traitance des enfants, jeunes et parents accueillis, tant par les autres personnes que par l'ensemble du Personnel que ce soit dans l'Etablissement ou le Service, ou à l'extérieur.

- La mise en place de procédures garantissant le respect des droits des personnes reçues, accueillies ou accompagnées, et de leurs familles.

- La sécurité des personnes, des locaux, des installations et des véhicules.

Les actions de prévention, qui fondent l'avenir, visent :

- à soutenir des enfants, des jeunes et/ou leurs familles dans des moments d'interrogation, de fragilité, de difficulté, de souffrance tant individuels que collectifs ;

- à faciliter leur maintien ou leur retour dans leur environnement naturel, et l'accès à tous les dispositifs de droit commun ;

- à consolider le parcours des enfants, des jeunes et des familles en recherchant leur adhésion.

Si la perspective de prévention est centrale pour les actions sans mandat nominatif, elle intervient aussi dans les actions avec mandat, particulièrement lorsque l'on approche de la fin de la mesure ou lors des retours en famille en cours ou en fin de placement. L'association considère qu'un travail en matière d'accès à la santé, aux droits, à l'éducation, au travail, à la culture... fait partie d'une démarche de prévention.

L'ADSEA 63 recherche la meilleure continuité interne et externe, en amont et en aval de ses interventions au bénéfice des enfants, des jeunes et parents qui lui sont confiés ou qui s'adressent à elle. La complémentarité des mesures et l'organisation de relais sont de nature à assurer une bonne cohérence des interventions.

Elle contribue à l'évolution du champ socio-éducatif et des pratiques professionnelles, en particulier par une volonté permanente de recherche de dynamiques nouvelles.

Elle est aussi espace de formation, en particulier dans la formation des futurs Travailleurs Sociaux.

Pour atteindre ses buts, en accord avec ses valeurs :

- L'association assure son efficacité par la qualité de ses interventions et par l'analyse de leurs effets. Elle évalue leur aptitude à produire les résultats qu'elle en attend et à répondre aux missions qui lui sont confiées.

- Elle garantit sa crédibilité par les moyens de régulation mis en œuvre dans ses Instances, ses Services ainsi que par la rigueur de sa gestion (humaine, financière, organisationnelle...) qui est la condition indispensable de la pérennité de son action.

- Elle s'attache à soutenir et assister ses salariés dans le cadre des missions qui leurs sont confiées, en particulier en matière éducative.